



**CPA**

STE-FOY / SILLERY / CAP-ROUGE

## CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-FOY/SILLERY/CAP-ROUGE

### AVIS DE CONVOCATION

#### Assemblée générale annuelle des membres

**AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES** qu'une assemblée annuelle des membres du Club sera tenue au Centre sportif de Sainte-Foy, dans la salle RC115, le lundi 28 mai 2018 à 19h15 pour les fins mentionnées à l'ordre du jour ci-après.

L'ordre du jour de cette assemblée est comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 12 juin 2017;
4. Présentation des rapports :
  - a. Président
  - b. Vice-présidente
  - c. Compétitions
  - d. Tests
  - e. Lauréats
5. Dépôt des résolutions adoptées par le conseil d'administration;
6. Ratification des règles de régie interne;
7. Présentation et dépôt des états financiers pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2018;
8. Présentation et dépôt du budget pour la saison 2018-2019;
9. Élection des administrateurs;
10. Dispense de nommer un auditeur OU Nomination d'un auditeur; et
11. Levée de l'assemblée.

Québec, province de Québec, le 16 mai 2018

Le président,

---

Paul Lacasse

**Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> assemblée générale des membres  
Club de patinage artistique Ste-Foy/Sillery/Cap-Rouge**

**Titre de la réunion :** Assemblée #M-2017-1

**Date :** 12 juin 2017 à 19h15 au Centre sportif Roland-Beaudin, salle RC115

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La réunion est déclarée ouverte à 19h15. Le quorum étant fixé aux membres présents, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**2. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE**

Paul Lacasse se propose pour agir comme président de l'assemblée et propose que Mélanie Lefebvre agisse comme secrétaire de l'assemblée.

Sur proposition dûment faite par Paul Lacasse et appuyée par Nancy Labbé, il est résolu d'élire Paul Lacasse comme président de l'assemblée et Mélanie Lefebvre comme secrétaire l'assemblée. La résolution est adoptée à l'unanimité.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est soumis à l'assemblée. Le président demande si des ajouts ou changements devraient être apportés. Aucune modification est demandée.

Sur proposition dûment faite par Paul Lacasse et appuyée par Serge Prévost, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. La résolution est adoptée à l'unanimité.

**4. DÉPÔT DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DE TRANSITION DEPUIS SA CONSTITUTION**

Le président informe l'assemblée que depuis plus d'un an, le comité de transition travaille à avancer le projet de fusion des 3 clubs et dans le cadre de ses travaux, a procédé à l'adoption de résolutions. Il présente les résolutions adoptées par le comité de fusion depuis sa constitution et par le conseil d'administration provisoire suite à la fusion, soit lors de la réunion du 30 mai 2017.

**5. RATIFICATION DE LA CHARTE ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

Le président informe l'assemblée que la Charte et Règlements généraux ont été adoptés par les administrateurs provisoires le 30 mai dernier et qu'il y a lieu pour les membres de les ratifier.

La résolution reproduite ci-dessous est soumise à l'assemblée pour adoption.

**RÉSOLUTION #M-20170612-1**

Sur proposition dûment faite par Paul Lacasse et appuyée par Stéphanie Lemay, il est résolu que la Charte et Règlements généraux du Club, tel qu'adoptés par les administrateurs provisoires le 30 mai 2017, soient par les présentes ratifiés, sanctionnés et confirmés. La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 6. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'assemblée demande que l'on procède à la nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection en vue de procéder à la formation du premier conseil d'administration permanent du Club. Il explique que selon l'article 7.6 de la Charte et les règlements généraux, un président et un secrétaire d'élection et un secrétaire sont choisis parmi les personnes présentes à l'assemblée générale, lesquels après avoir accepté d'agir en cette qualité, conservent leur droit de vote, mais ne peuvent pas être mis en nomination.

Le président d'assemblée propose madame Hélène Dufour pour agir à titre de présidente d'élection et monsieur Dominique Gagnon pour agir à titre de secrétaire d'élection et ces derniers acceptent d'agir à ce titre.

### **RÉSOLUTION #M-20170612-2**

Sur proposition dûment faite par Paul Lacasse et appuyée par Jean-François Larouche, il est résolu que madame Hélène Dufour et monsieur Dominique Gagnon soient respectivement nommés comme présidente et secrétaire d'élection. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président d'assemblée cède ensuite la parole à la présidente d'élection.

La présidente d'élection annonce que pour cette première année, 11 postes d'administrateurs sont à pourvoir. Il y a 6 postes ouverts pour un mandat de 2 ans, dont les postes de Président et de Trésorier, et il y a 5 postes ouverts pour un mandat de 1 an dont le Vice-Président et de secrétaire. Un poste sera occupé par une personne à titre de représentante des entraîneurs.

Il est mentionné que madame Sylvie Bédard agira à titre de représentante des entraîneurs sur le conseil d'administration 2017-2018 conformément au résultat de l'élection qui s'est déroulé lors de l'assemblée des entraîneurs du jeudi 18 mai 2017.

Elle poursuit en annonçant que les personnes suivantes ont déposé un bulletin de candidature pour un poste de 2 ans :

- 1- Serge Prévost
- 2- Paul Lacasse
- 3- Émilie Desroches

La présidente d'élection demande à chacun des candidats s'il accepte la mise en candidature. Chacun des candidats accepte.

Elle poursuit en indiquant que les personnes suivantes ont déposé un bulletin de candidature pour un poste de 1 an :

- 1- Claire Gosselin
- 2- Mélanie Lefebvre
- 3- Line Cantin
- 4- Annie Rivard
- 5- Isabelle Lacombe
- 6- Hari Randrianarisoa
- 7- Nancy Labbé

La présidente d'élection demande à chacun des candidats s'il accepte la mise en candidature. Chacun des candidats accepte.

Considérant que le nombre de candidats pour 1 an est supérieur au nombre de postes, la présidente d'élection demande si des candidats désirent modifier leur mise en candidature. Nancy Labbé et Annie Rivard acceptent de changer leur mise en candidature pour un poste de 2 ans.

La présidente d'élection annonce que considérant que le nombre de candidats pour les postes de 2 ans est inférieur au nombre de postes à pourvoir, les candidats sont élus par acclamation et elle nomme les administrateurs nouvellement élus par acclamation, pour un mandat de deux (2) ans jusqu'à la clôture de la deuxième assemblée annuelle des membres ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés :

- 1- Serge Prévost
- 2- Paul Lacasse
- 3- Émilie Desroches
- 4- Nancy Labbé
- 5- Annie Rivard

La présidente d'élection annonce ensuite que considérant que le nombre de candidats pour les postes de un (1) an est inférieur au nombre de postes à pourvoir, les candidats sont élus par acclamation et elle nomme les administrateurs nouvellement élus par acclamation, pour un mandat de un (1) an jusqu'à la clôture de la première assemblée annuelle des membres ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés :

- 1- Claire Gosselin
- 2- Mélanie Lefebvre
- 3- Line Cantin
- 4- Isabelle Lacombe
- 5- Hari Randrianarisoa

L'assemblée prend acte de l'élection par ses pairs de Sylvie Bédard à titre d'administratrice du Club à titre de représentante des entraîneurs pour un mandat d'un (1) an, jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des membres ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé.

La présidente d'élection informe ensuite les membres de l'assemblée qu'il y a présentement 1 poste ouvert restant à l'élection et demande si des membres désirent s'autoproposer ou désirent proposer un autre membre. Aucune proposition n'est reçue.

## **7. DISPENSE DE NOMMER UN AUDITEUR**

Le président d'assemblée soumet qu'aux termes des lois corporatives régissant le Club, les membres doivent adopter annuellement une résolution soit pour nommer un auditeur ou pour dispenser de nommer un auditeur. Si les membres adoptent une résolution à l'effet de dispenser de nommer un auditeur, le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer le type d'états financiers qui pourra être préparé dans le courant de l'exercice financier, soit l'avis au lecteur ou la mission d'examen. Il ajoute que l'audit est peu utilisé pour une organisation sans but non lucratif et selon les vérifications effectuées auprès de comptables, ce type de mandat qui est très coûteux, ne serait pas nécessaire dans les circonstances.

La résolution reproduite ci-dessous est soumise à l'assemblée pour adoption.

### **RÉSOLUTION #M-20170612-3**

Sur proposition dûment faite par Paul Lacasse et appuyée par Gisèle Wagner, il est résolu de dispenser de nommer un auditeur pour le premier exercice financier du Club devant se terminer le 30 avril 2018.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

Le président d'assemblée informe les membres que le Club a présentement reçu 273 inscriptions réparties entre tous les groupes de Patinage Plus et de privé. Le groupe D (dimanche matin à Ste-Foy) a présentement 6 inscriptions et on aimerait qu'il atteigne au moins 26 inscriptions.

Il invite les membres à vérifier régulièrement le site internet du Club pour suivre les inscriptions et de nous aviser de toute erreur, le cas échéant. Il demande également leur compréhension en début d'année le temps que la situation se régularise.

## **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président propose la levée de l'Assemblée et Aïda Azaiez seconde la proposition. Le président d'assemblée remercie les membres de leur présence et déclare la levée de l'assemblée à 19h50.

---

Paul Lacasse  
Président

---

Mélanie Lefebvre  
Secrétaire